



Santé et Mieux-être

Des insulaires en santé, des collectivités saines



Plan stratégique 2015-2018

Cadre stratégique

du ministère de la Santé et du Mieux-être

<p style="color: #800000; font-weight: bold; margin: 0;">Vision</p> <p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 0;">Des Insulaires en santé, des collectivités saines, aujourd'hui et demain</p>			
<p style="color: #800000; font-weight: bold; margin: 0;">But</p> <p>Fournir le leadership, l'orientation stratégique et les programmes nécessaires afin d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> la grande qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'efficacité et la viabilité des services de santé fournis aux Insulaires; la protection et la promotion de la santé pour améliorer la santé et le mieux-être des Insulaires. 		<p style="color: #800000; font-weight: bold; margin: 0;">Values fondamentales</p> <p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 0;">Les gens d'abord</p> <p style="margin: 0;">Collaboration</p> <p style="margin: 0;">Reddition de comptes</p> <p style="margin: 0;">Intégrité</p> <p style="margin: 0;">Amélioration continue</p>	
<p style="color: #800000; font-weight: bold; margin: 0;">Piliers et objectifs stratégiques</p>			
<p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 0;">Pilier n° 1 :</p> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">Leadership en planification et élaboration des politiques en santé</p> <p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 10px 0 0 0;">Objectif :</p> <p>Renforcer l'élaboration des politiques en santé pour aider les Insulaires à atteindre une santé et un mieux-être optimaux.</p>	<p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 0;">Pilier n° 2 :</p> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">Gouvernance et reddition de comptes dans le système de santé</p> <p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 10px 0 0 0;">Objectif :</p> <p>Renforcer la gouvernance et la reddition de comptes pour un système de santé efficace et adaptable.</p>	<p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 0;">Pilier n° 3 :</p> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">Engagement, collaboration et partenariats</p> <p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 10px 0 0 0;">Objectif :</p> <p>Accroître la collaboration avec les Insulaires, les collectivités, les fournisseurs de services et le gouvernement pour renforcer la capacité et la viabilité du système de santé.</p>	<p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 0;">Pilier n° 4 :</p> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">Promotion et prévention en santé</p> <p style="color: #0070c0; font-weight: bold; margin: 10px 0 0 0;">Objectif :</p> <p>Aider les personnes à améliorer leur santé mentale et physique grâce à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et des blessures.</p>

Message du ministre

Je suis heureux de vous soumettre le présent plan stratégique, et j'invite la population à nous faire connaître son point de vue.

Le plan précise l'orientation des services de santé et des efforts de prévention et de promotion en santé au cours des trois prochaines années.

Le plan encadrera le processus décisionnel au sein du système de santé et servira de cadre stratégique à Santé Î.-P.-É. et à nos partenaires.

La collaboration est essentielle, et nous avons hâte de travailler avec les Insulaires, les professionnels de la santé, les partenaires du secteur privé, les organismes communautaires, les autres ministères et Santé Î.-P.-É. à la concrétisation de la vision établie dans le plan.

Nous accordons beaucoup d'importance aux commentaires du personnel, des partenaires et des membres du public par rapport au plan. Vous pouvez laisser vos commentaires et suggestions sur notre site Web, à l'adresse www.gov.pe.ca/health, ou nous les faire parvenir par la poste : Ministère de la Santé et du Mieux-être, C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N1.

Notre province est petite; nous sommes donc privilégiés de pouvoir travailler en étroite collaboration pour améliorer la santé de la population. J'aimerais remercier les membres du public et nos nombreux partenaires, qui nous ont aidés à concrétiser ce plan.



Robert Henderson
Ministre de la Santé et du Mieux-être



Table des matières

Introduction	1
Notre but	2
Notre raison d'être	2
Divisions	3
Agences centrales	5
Santé Î.-P.-É.	5
Nos valeurs fondamentales	6
Notre vision	7
Piliers stratégiques	7
Pilier n° 1 : Leadership en planification et élaboration des politiques en santé	8
Pilier n° 2 : Gouvernance et reddition de comptes dans le système de santé	9
Pilier n° 3 : Engagement, collaboration et partenariats.	10
Pilier n° 4 : Promotion et prévention en santé	11
Conclusion	13



Introduction

Le ministère de la Santé et du Mieux-être s'engage à améliorer la santé et le mieux-être de toute la population insulaire. Toutefois, les problèmes sociaux et de santé ont une incidence néfaste sur le quotidien des Insulaires et accroissent la pression sur les services de santé et communautaires à l'Île-du-Prince-Édouard.

Tout comme dans les autres provinces, le système de santé insulaire est confronté à des problèmes critiques et à des tendances qui en menacent la viabilité; mentionnons par exemple la prévalence croissante des maladies de même que l'incidence des connaissances personnelles en santé, des comportements et d'autres déterminants sociaux de la santé, qui viennent accroître la pression sur le système de santé. Les coûts de prestation des services de santé, y compris pour les soins plus spécialisés et dispendieux, sont en hausse, tandis que la pénurie de ressources humaines en santé affecte les soins offerts. Les pressions budgétaires fragilisent des ressources déjà limitées de prestation des services, de même que des politiques, un leadership et une reddition de comptes positifs. Globalement, la population a des attentes élevées par rapport au système de santé, et il est de plus en plus nécessaire que les gens prennent leur santé en main.

Ensemble, nous devons renforcer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la reddition de comptes et la viabilité des soins tout en recentrant l'approche sur la prévention et la promotion en santé. Ainsi, on soutient le principe **des Insulaires en santé et des collectivités saines**, dont ce sont les objectifs. En travaillant ensemble et en misant avant tout sur la personne, d'excellentes possibilités s'offriront à nous.

Le *Plan stratégique 2015-2018* cerne les secteurs où l'on doit renforcer les services de santé, de même que la prévention et la promotion en santé, compte tenu des possibilités et défis actuels et à venir. Pour y parvenir, il faut :

- une collaboration accrue entre les partenaires publics, privés et communautaires et les fournisseurs de services;
- une plus grande participation d'autres ministères pour améliorer la santé, le mieux-être et la qualité de vie;
- des programmes et services plus adaptables et efficaces;
- des Insulaires plus engagés, qui prennent leur mieux-être en main.

Les priorités établies dans le *Plan* aideront le ministère de la Santé et du Mieux-être à accomplir son mandat, qui est de fournir le leadership et l'orientation stratégique nécessaires, et le potentiel que ces activités ont d'améliorer la santé et le mieux-être des Insulaires.

Le *Plan* du ministère contribuera à encadrer le processus décisionnel et les activités au sein du système de santé insulaire, en plus de constituer un cadre stratégique global pour Santé Î.-P.-É. À compter de maintenant, les priorités de Santé Î. P.-É. et des divisions seront mieux alignées et intégrées au ministère.

Le gouvernement et les partenaires communautaires ont un rôle à jouer dans la fiabilité de la reddition de comptes. Le ministère évaluera les progrès réalisés par rapport aux résultats visés, tels que définis dans le *Plan*, et en fera le rapport chaque année à la population. Toute rétroaction sur le *Plan* et sa mise en œuvre est la bienvenue.

Notre but

Notre raison d'être

Le ministère de la Santé et du Mieux-être est là pour servir et soutenir toute la population insulaire. Il a pour rôle de fournir le leadership, l'orientation stratégique et les programmes nécessaires afin d'assurer :

- **la grande qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'efficacité et la viabilité des services de santé fournis aux Insulaires;**
- **la protection et la promotion de la santé pour améliorer la santé et le mieux-être des Insulaires.**

Nous poursuivons ces activités en partenariat avec les personnes et leur famille de même que Santé Î.-P.-É., les professionnels de la santé, les fournisseurs de soins privés, les organismes communautaires et non gouvernementaux, de même que d'autres ministères.

Grande qualité, accessibilité, abordabilité, efficacité et viabilité

Les Insulaires méritent des services de santé :

- » **de grande qualité** fondés sur les meilleures données probantes, tirées de la recherche et des travaux scientifiques, de l'expérience clinique et d'autres sources crédibles;
- » **accessibles** à tous et favorisant leur participation dans les décisions en santé qui les concernent;
- » **abordables** pour toutes les familles;
- » **efficaces** par rapport aux besoins des patients, de leur famille et de la population en général;
- » **viables** tant aujourd'hui que demain.

Protection et promotion de la santé

En plus de veiller à offrir des services de santé de grande qualité, accessibles, abordables, permettant la reddition de comptes et viables, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard doit mettre l'accent sur le soutien nécessaire au maintien d'une bonne santé aussi longtemps que possible, ce qu'on désigne comme la protection et **la promotion de la santé**.

La protection est au cœur du nombre des plus grandes réalisations en santé publique du dernier siècle. La **protection de la santé** fait référence aux activités qui réduisent les risques pour la santé de la population et préviennent les maladies (p. ex. la salubrité des aliments et de l'eau, la sécurité automobile, la lutte contre le tabagisme, la vaccination et la lutte contre les maladies infectieuses).¹

¹ Agence de la santé publique du Canada, www.phac-aspc.gc.ca/php-ppsp/ccph-cesp/glos-fra.php

Des insulaires en santé, des collectivités saines

La santé ne se limite pas à l'absence de maladie. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé est « un état de complet **bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La **promotion de la santé**, ou le mieux-être est un concept proactif qui fait référence au processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.²

Beaucoup des facteurs qui influent sur la protection et la promotion de la santé sont extérieurs au secteur de la santé. La santé des Insulaires dépend des conditions dans lesquelles chacun naît, grandit, vit, travaille et vieillit. On appelle ces conditions les **déterminants sociaux de la santé**; ils comprennent des facteurs tels que l'éducation, l'emploi, le revenu, le milieu social et physique, ainsi que les connaissances personnelles en santé et le comportement. Pour favoriser la protection et la promotion de la santé, il faut une approche en santé multisectorielle qui traite des déterminants sous-jacents. Les Insulaires, les collectivités et le gouvernement doivent œuvrer de pair pour obtenir de meilleurs résultats en santé.

Divisions

Le ministère de la Santé et du Mieux-être relève du ministre et doit rendre des comptes au Conseil exécutif du gouvernement provincial. Le ministère compte les quatre divisions suivantes :

Politiques et programmes en santé	Bureau du médecin hygiéniste en chef	Bureau de la santé mentale et des toxicomanies	Sports, loisirs et activité physique
--	---	---	---

Politiques et programmes en santé

Cette division assure l'orientation stratégique et de la planification dans la prestation de divers aspects des soins de santé. Ces services viennent ensuite appuyer le ministre dans son leadership, l'établissement de l'orientation stratégique et la supervision du système de santé. La division est également responsable de la planification des ressources humaines en santé par l'intermédiaire du Secrétariat au recrutement et au maintien de l'effectif.

Bureau du médecin hygiéniste en chef

On définit la santé publique comme l'ensemble d'efforts structurés dans la société en vue de garder les gens en santé et de prévenir les blessures, les maladies et les décès prématurés. C'est une combinaison de programmes, de services et de politiques assurant la protection et la promotion de la santé.

Cette division veille à la prestation des programmes de protection de la santé, tels que

² Organisation mondiale de la santé, www.who.int/about/definition/fr/print.html

prévus par la *Public Health Act*, et collabore avec des partenaires dans divers volets de la promotion de la santé afin d'aider de façon proactive les Insulaires à adopter un mode de vie sain. L'Unité de promotion de la santé vient de s'ajouter aux responsabilités du Bureau du médecin hygiéniste en chef; elle a pour mandat de mettre en œuvre la nouvelle stratégie provinciale du mieux-être. La division surveille aussi les tendances provinciales en santé afin d'étayer l'élaboration des programmes et des politiques en santé publique.

Bureau de la santé mentale et des toxicomanies

Créé en 2013, le Bureau de la santé mentale et des toxicomanies est responsable des politiques et de la planification en matière de santé mentale et de toxicomanie à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Bureau travaille de pair avec les ministères, les partenaires communautaires et la population en général à l'élaboration d'une vision et d'une stratégie à long terme pour l'Île-du-Prince-Édouard. La stratégie établit des objectifs pour le soutien et la promotion de la santé mentale des Insulaires et la réduction des troubles de dépendance au jeu et de toxicomanie. Elle s'inscrit dans les politiques qui favorisent la promotion, la prévention, l'intervention précoce, le traitement et le rétablissement. Les politiques visent également à accroître la sensibilisation de la population aux questions liées à la santé mentale et aux toxicomanies en insistant sur la réduction de la stigmatisation et de la discrimination.

Sports, loisirs et activité physique

Cette division soutient un éventail d'activités de promotion des sports, des loisirs et de la santé destinées à renforcer le tissu social insulaire. Ces activités ont une incidence sur le mieux-être et la qualité de vie des Insulaires, en plus de susciter des possibilités d'engagement communautaire et de participation et d'excellence individuelles.

Responsabilité du ministre

L'article 3 de la *Health Services Act* (loi sur les services de santé) précise que le ministre doit veiller à la prestation des services de santé dans la province selon le **plan provincial sur la santé**.

Ce plan est défini comme suit dans la loi :

[traduction]

3. (1) *Le Ministre doit établir et peut modifier un plan provincial de la santé qui doit comprendre :*

a) les principes sur lesquels doit se baser la fourniture des services de santé dans la province,

b) les priorités et les objectifs provinciaux dans la fourniture des services de santé dans la province ou dans certains de ses secteurs,

- c) les services de santé qui doivent être fournis ou rendus disponibles dans la province et les établissements de soins de santé exploités par Santé Î.-P.-É.,
- d) les services de santé qui doivent être fournis ou rendus disponibles dans la province et les établissements de soins de santé exploités par le Ministre,
- e) un plan financier global comprenant un état indiquant comment les ressources humaines et matérielles, notamment, les ressources financières, doivent être assignées pour se conformer aux buts, objectifs et priorités établies à l'alinéa b),
- f) toute autre question prescrite par règlement.

Agences centrales

The Department of Health and Wellness is supported by the Public Service Commission, Treasury Board Secretariat, Communications PEI, and other central agencies within the Province of PEI, in the areas of corporate services.

Santé Î.-P.-É.

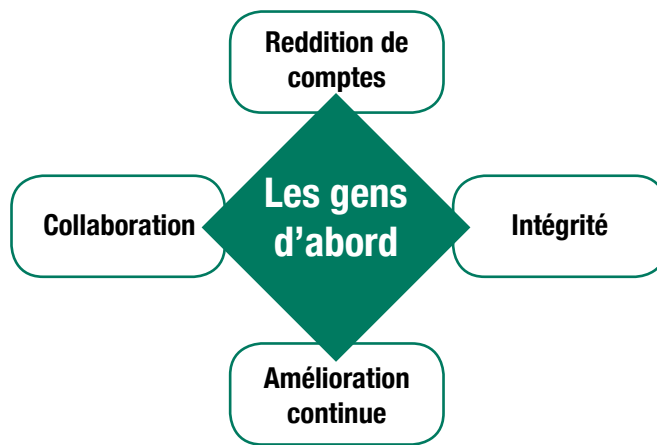
Établie en 2009, Santé Î.-P.-É. est la société de la Couronne qui assure en toute indépendance la prestation des services de santé partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Les rôles, les responsabilités et les exigences de reddition de comptes du ministère de la Santé et du Mieux-être et de Santé Î.-P.-É. sont précisés dans la *Health Services Act*.

Sous l'autorité du ministère de la Santé et du Mieux-être, Santé Î.-P.-É. est responsable de la prestation des services de santé opérationnels devant répondre aux besoins des Insulaires. Cela comprend la prestation des services dans les hôpitaux, en santé communautaire, en santé publique, en santé mentale, en toxicomanie, en soins de longue durée, en soins à domicile, de même que des services ambulanciers, des affaires médicales, de diagnostic, de pharmacie et de soins dentaires publics.



Nos valeurs fondamentales

Voici les valeurs fondamentales communes qui guident nos activités et gestes au quotidien :



Les gens d'abord

Nous mettons avant tout l'accent sur la santé et le mieux-être des Insulaires, en veillant à ce que les gens reçoivent des services de santé de grande qualité, abordables, accessibles et viables et en leur permettant d'atteindre un mieux-être optimal et de le maintenir. **Le système de santé insulaire doit mettre l'accent sur le patient.**

Collaboration

Nous soutenons la collectivité et incitons les personnes et leur famille à prendre leur santé et leur mieux-être en main. Nous nous engageons à collaborer avec les personnes et leur famille de même que Santé Î.-P.-É., les professionnels de la santé, les fournisseurs de soins privés, les organismes communautaires et non gouvernementaux, et d'autres ministères.

Reddition de comptes

Nous nous efforçons d'assurer l'utilisation adéquate et responsable des ressources afin de répondre aux besoins des Insulaires grâce à un processus décisionnel et à des pratiques fondés sur des données probantes, à l'évaluation, à la présentation de rapports et à la transparence.

Intégrité

Nous faisons preuve de respect envers les gens que nous employons et que nous soignons et nous valorisons leur différence. Nous inspirons confiance par notre franchise et notre comportement de sorte que nos paroles reflètent nos actes.

Amélioration continue

Nous cherchons de meilleures façons de faire et soutenons la croissance et le développement de nos politiques et programmes. Nous sommes conscients de la taille particulièrement petite de notre population et misons sur les possibilités d'innover en fonction de nos ressources.

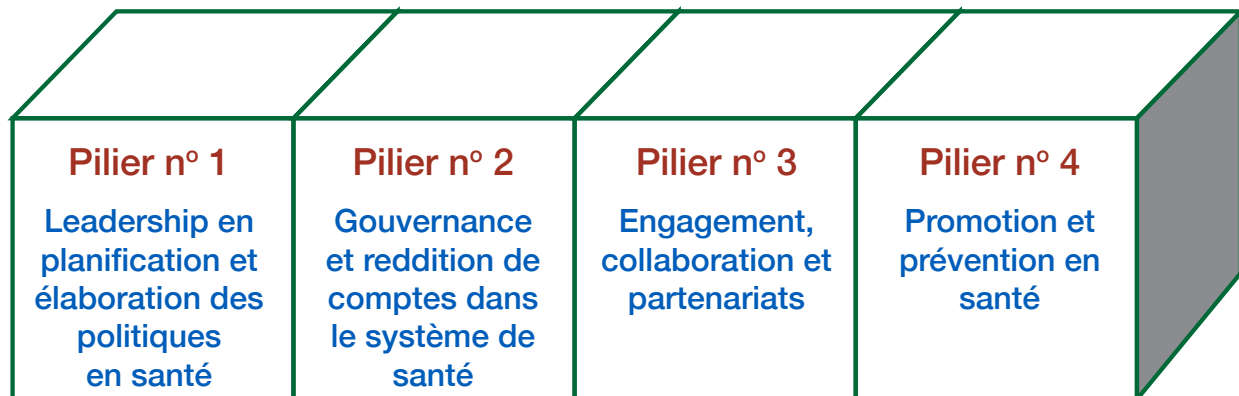
Notre vision

Des Insulaires en santé, des collectivités saines,
aujourd'hui et demain



Piliers stratégiques

Nos quatre piliers fournissent une feuille de route pour concrétiser notre vision :



Pilier no 1 : Leadership en planification et élaboration des politiques en santé

Il est prioritaire de démontrer du leadership dans l'élaboration des politiques de sorte à soutenir efficacement la prestation des services de santé aux Insulaires et à les aider à atteindre une santé et un mieux-être optimaux. La reddition de comptes relative à l'incidence sur la santé est au cœur d'un système de santé efficace et adaptable.

Objectif : Renforcer l'élaboration des politiques en santé pour aider les Insulaires à atteindre une santé et un mieux-être optimaux.

Priorités :

1. Élaborer un **plan provincial sur la santé** qui définit clairement les buts, objectifs et priorités pour la prestation des services de santé dans la province et un cadre de reddition de comptes pour le système de santé.
2. Fournir le leadership et l'orientation stratégique nécessaires à des **soins homogènes pour les patients** de même que la coordination des soins individuels prodigués par les fournisseurs de services.
3. Fournir une **orientation stratégique** dans les secteurs qui influent sur le mieux-être des Insulaires.
4. Renforcer nos **ressources humaines en santé** en poursuivant la modernisation du champ d'exercice des diverses professions et la mise en œuvre d'une planification à plus long terme.
5. Renforcer le processus décisionnel et l'élaboration de politiques fondés sur des **données probantes**.
6. Évaluer les besoins prévus par la loi et assurer la présence de **mécanismes de réglementation efficaces**.

Résultats attendus et mesures :

Les résultats attendus par rapport à ces priorités pour la période de planification 2015-2018 comprennent les suivants :

- *Plan provincial sur la santé conçu en fonction de l'engagement des intervenants et de la collectivité et servant à encadrer la prestation de services de santé de grande qualité, accessibles, abordables, efficaces et viables aux Insulaires*
- *Nouvelle stratégie en matière de santé mentale et de toxicomanie conçue et mise en œuvre*
- *Volets de la stratégie provinciale du mieux-être mis en œuvre, dont le leadership, la gouvernance et la reddition de comptes*
- *Stratégies de recrutement et de maintien en poste des effectifs en santé conçues et mises en œuvre*

- *Stratégie provinciale de gestion des ressources humaines en médecine conçue*
- *Cadre réglementaire des professions en santé à l'Île-du-Prince-Édouard modernisé*
- *Cadre et processus encadrant le processus décisionnel et l'élaboration de politiques fondés sur des données probantes élaborés, transmis et soutenus*
- *Examens législatifs et réglementaires constants*

Pilier no 2 : Gouvernance et reddition de comptes dans le système de santé

Depuis l'établissement de Santé Î.-P.-É. sous forme de société de la Couronne en 2009, ses rôles et responsabilités et ceux du ministère ont été clarifiés. La clarification de ces rôles et l'harmonisation et l'intégration des responsabilités et des efforts d'élaboration des politiques viendront améliorer la gouvernance et la reddition de comptes au sein du système de santé.

Objectif : Renforcer la gouvernance et la reddition de comptes pour un système de santé efficace et adaptable.

Priorités :

1. Assurer l'harmonisation des **activités stratégiques et opérationnelles de Santé Î.-P.-É.** et du cadre stratégique du ministère.
2. Renforcer **la collaboration et le partage de renseignements** entre le ministère et Santé Î.-P.-É.
3. Assurer le **suivi du rendement et de la reddition de comptes au sein du système de santé** grâce à des indicateurs de rendement clés (IRC) et à la transmission des renseignements sur la gestion.
4. **Faire preuve d'ouverture et de transparence envers la population**, en fournissant des renseignements pertinents et opportuns, entre autres sur le rendement du système de santé et ses priorités.

Résultats attendus et mesures :

Les résultats attendus par rapport à ces priorités pour la période de planification 2015-2018 comprennent les suivants :

- *Plan stratégique de Santé Î.-P.-É. (2017-2019) conséquent par rapport à celui du ministère et au plan provincial sur la santé*
- *Activités de Santé Î.-P.-É. harmonisées aux politiques élaborées par le ministère*
- *Échange de renseignements régulier entre Santé Î.-P.-É. et le ministère grâce à des réunions planifiées, à des comités conjoints et à des communications soutenues*

- *IRC favorisant des soins améliorés de plus grande valeur pour les Insulaires et dont on assure le suivi et l'évaluation en collaboration avec Santé Î.-P.-É.*
- *Rapports financiers et de rendement du système transmis régulièrement au ministère*
- *Renseignements pertinents et opportuns partagés avec la population*
- *Rapport annuel rendu public*

Pilier no 3 : Engagement, collaboration et partenariats

Le système de santé compte sur les personnes, les familles, de même que sur les partenaires communautaires et gouvernementaux pour soutenir la prestation des services et la protection et la promotion de la santé. Le ministère cherche à renforcer les collaborations et relations existantes et à en établir de nouvelles pour la prestation de services de grande qualité, abordables, accessibles et viables.

Objectif : **Accroître la collaboration avec les Insulaires, les collectivités, les fournisseurs de services et le gouvernement pour renforcer la capacité et la viabilité du système de santé.**

Priorités :

1. Fournir des occasions **aux Insulaires et aux collectivités** de participer aux initiatives en santé.
2. Travailler avec **les professionnels de la santé, les associations, les organes de réglementation et les établissements de formation postsecondaire** pour améliorer la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, l'efficacité et la viabilité des services de santé.
3. Collaborer avec les **organismes non gouvernementaux** pour améliorer l'efficacité, la reddition de comptes et la viabilité des services et les résultats attendus en santé.
4. Établir des partenariats stratégiques avec d'autres **ministères et agences gouvernementales pour harmoniser les priorités, améliorer la prestation des services et soutenir le mieux-être des Insulaires.**

Résultats attendus et mesures :

Les résultats attendus par rapport à ces priorités pour la période de planification 2015-2018 comprennent les suivants :

- *Consultations publiques pour soutenir l'élaboration du plan provincial sur la santé*
- *Partenariats communautaires et gouvernementaux soutenant la mise en œuvre de la stratégie provinciale du mieux-être*
- *Reddition de comptes des partenaires communautaires renforcée*

Des insulaires en santé, des collectivités saines

- *Consultations sur les besoins attendus du système de santé auprès des professionnels de la santé et des établissements de formation postsecondaire*
- *Ressources adéquatement allouées aux partenaires communautaires pour soutenir des programmes et des résultats efficaces*
- *Harmonisation accrue entre les ministères et agences gouvernementales (p. ex. ententes d'exploitation conjointe)*

Pilier no 4 : Promotion et prévention en santé

Le ministère joue un rôle de leadership dans la prévention et la promotion en santé physique et mentale en vue d'améliorer la santé et le mieux-être des Insulaires. La promotion de la santé et la prévention des maladies et des blessures sont essentielles à l'amélioration de la santé générale de la population et à la réduction des coûts croissants en santé

Objectif : Aider les personnes à améliorer leur santé mentale et physique grâce à la promotion de la santé et à la prévention des maladies et des blessures.

Priorités :

1. Collaborer avec les intervenants pour influencer sur les déterminants sociaux de la santé et mettre en œuvre les cinq piliers de la **stratégie provinciale du mieux-être : santé mentale, activité physique, milieu sans fumée, saine alimentation et consommation d'alcool responsable**.
2. Soutenir nos collectivités dans la **réduction de la stigmatisation** liée à la santé mentale et aux toxicomanies.
3. Améliorer le **suivi des narcotiques** et réduire les préjudices et mésusages associés aux médicaments sur ordonnance.
4. Accroître la **vaccination des Insulaires** pour veiller à une protection supérieure contre les maladies évitables.



5. Soutenir Santé Î.-P.-É. dans l'amélioration **de la prévention et de l'intervention précoce**.
6. Travailler avec les intervenants à améliorer la mise en œuvre des **cinq volets de la Politique canadienne du sport : initiation à la pratique du sport**, le sport récréatif, le sport compétitif, le sport de haut niveau et le sport pour le développement.
7. Collaborer avec les intervenants pour mettre en œuvre *Sur la voie du bien-être – Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*, un **nouveau cadre national** dont les buts sont : une vie active et saine, une intégration et une accessibilité au loisir, des liens entre les gens et la nature, des environnements favorables à la pratique, et le développement d'une capacité d'agir du secteur du loisir.

Résultats attendus et mesures :

Les résultats attendus par rapport à ces priorités pour la période de planification 2015-2018 comprennent les suivants :

- *Cadre d'évaluation et structure de gouvernance établis pour la stratégie provinciale du mieux-être*
- *Collectivités insulaires offrant des activités qui favorisent leur santé et leur mieux-être par la mise en œuvre de la stratégie provinciale du mieux-être*
- *Réduction de la stigmatisation dans le cadre de la stratégie en matière de santé mentale et de toxicomanie*
- *Cadre de surveillance pour les narcotiques renforcé; collaboration entre les gouvernements régionaux, fédéral, provinciaux et territoriaux*
- *Priorités du plan stratégique du Bureau du médecin hygiéniste en chef liées à la vaccination mises en œuvre*
- *Initiatives de prévention fondées sur des données probantes soutenues et mises en œuvre.*
- *Harmonisation avec les cinq volets de la Politique canadienne du sport*
- *Harmonisation avec le nouveau cadre national, Sur la voie du bien-être – Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada*



Conclusion

Les quatre piliers sont des priorités interreliées axées sur le renforcement des services de santé, de même que la prévention et la promotion en santé, compte tenu des défis et possibilitésg actuels et à venir.

Tous les intervenants – les partenaires publics, privés et communautaires et les fournisseurs de services – doivent collaborer au renforcement des services de santé sur les plans de la qualité, de l'accessibilité, de l'abordabilité, de l'efficacité et de la viabilité. Ensemble, nous devons aussi recentrer l'approche sur la prévention et la promotion en santé. Cela signifie un plus grand nombre d'Insulaires engagés, qui prennent leur mieux-être en main.

Une reddition de comptes renforcée est nécessaire, et le ministère s'engage à rendre des comptes à la population par rapport aux résultats attendus énoncés dans ce plan stratégique.

C'est ce qui se traduira par **des Insulaires en santé et des collectivités saines**.

